

Instruction de sécurité

Concept dispositifs de commande en cas d'incendie

Swisscom SA

Group Security
Case postale
3050 Berne

Version	Date	Personne	Modifications apportées / Remarques
0.1	22.09.2023	Claudio Passafaro	Rédaction, remplacement des documents «SE-01848-C1-SA-PHY-Weisung zu Sicherheitsanforderungen Harmonisierung BFS» et «SE-01849-C1-SA-PHY-Directive sur les consignes de sécurité harmonisation BFS_FR»
1.0	01.11.2023	Claudio Passafaro	Mise en vigueur

Responsable: Claudio Passafaro
Éditeur: Claudio Passafaro

Création: 01.11.2023

Créateur: Claudio Passafaro
Destinataires: voir chapitre 1.2 Champ d'application

Sommaire

1	Introduction	3
1.1	But et objet du document	3
1.2	Champ d'application	3
1.3	Documents de référence	3
2	Situation visée	4
3	Description des fonctions / concept détaillé	5
3.1	Installations d'évacuation	5
3.2	Portes et portails coupe-feu	5
3.3	Ascenseurs et monte-charges	5
3.4	Installations de ventilation, clapets coupe-feu	5
3.5	Stores	5
3.6	Ouvrants de désenfumage dans les cages d'escalier	6
3.7	Systèmes à différentiel de pression (SDP)	6
3.8	Installations mécaniques d'extraction de fumée et de chaleur (IMEFC)	6
3.9	Désenfumage avec ventilateurs des sapeurs-pompiers (DVSP)	7
3.10	Installations de désenfumage par balayage (DDB)	7
3.11	Installations déluge et à gaz	7
4	Informations sur le document	8
4.1	«Version 1.0»	8



1 Introduction

1.1 But et objet du document

¹ La législation autorise différents types de dispositifs de commande en cas d'incendie. Leur conception dépend en premier lieu des dispositions légales et des exigences spécifiques à l'objet, mais aussi de la stratégie de protection élaborée par le propriétaire ou par l'utilisateur du bâtiment.

² Le présent document décrit la stratégie de protection adoptée par Swisscom (Suisse) SA et définit la façon dont les dispositifs de commande en cas d'incendie de Swisscom doivent en principe être conçus. Cette uniformisation vise à prévenir tout doute dans le cadre de la planification et de l'étude de projet ainsi qu'à réduire autant que possible le travail de contrôle.

³ Les dispositions légales prévalent dans tous les cas.

⁴ Des divergences rendues nécessaires par les spécificités de l'objet restent toutefois possibles.

⁵ Le présent document ne définit pas si des éléments de tels dispositifs doivent être intégrés à un objet et, si oui, lesquels.

1.2 Champ d'application

⁶ Ce document s'applique à l'ensemble de Swisscom (Suisse) SA, avec toutes les divisions commerciales¹ et du groupe basées² en Suisse et à l'étranger, ci-après dénommées Swisscom.

1.3 Documents de référence

[1] Directive Sécurité

[2] Security Policy

¹ Les secteurs d'activité comprennent Retail Customers ("B2C"), Business Customers ("B2B") et IT, Network & Infrastructure ("INI").

² Parmi les divisions du groupe, on trouve le Group Business Steering ("GBS"), le Group Human Resources ("GHR"), le Group Communications & Responsibility ("GCR") et le Group Security & Corporate Affairs ("GSA")

2 Situation visée

Désignation du dispositif de commande	Déclenchement et champ d'action
Installations d'évacuation	Possibilité de déclenchement manuel ou, selon l'objet, automatique des installations d'évacuation Champ d'action collectif (intégralité du bâtiment)
Portes et portails coupe-feu	Déclenchement automatique de leur fermeture en cas d'alerte incendie Champ d'action collectif (intégralité du bâtiment)
Ascenseurs et monte-charges	Déplacement vers une zone sûre et arrêt automatiques en cas d'alerte incendie Champ d'action collectif (intégralité du bâtiment)
Installations de ventilation, clapets coupe-feu	Déclenchement de l'arrêt de la ventilation et fermeture automatique des clapets coupe-feu en cas d'alerte incendie Champ d'action collectif (intégralité du bâtiment)
Stores p. ex. stores pare-soleil	Déclenchement manuel ou automatique : ouverture des stores verticaux ou rétraction des stores horizontaux Champ d'action collectif (intégralité du bâtiment)
Ouvrants de désenfumage dans les cages d'escalier	Déclenchement d'une ouverture automatique en cas d'alerte incendie ou manuelle Champ d'action collectif (intégralité du bâtiment) ou sélectif (cage d'escalier concernée)
Systèmes à différentiel de pression (SDP)	Déclenchement automatique du SDP en cas d'alerte incendie, mais aussi manuel Champ d'action collectif (intégralité du bâtiment)
Installations mécaniques d'extraction de fumée et de chaleur (IMEFC)	Déclenchement manuel ou automatique de l'installation Champ d'action sélectif (partie du bâtiment concernée)
Désenfumage avec ventilateurs des sapeurs-pompiers (DVSP)	Déclenchement manuel : INEFC/DVSP, activation des ouvertures de sortie et d'amenée d'air Champ d'action sélectif (partie du bâtiment concernée)
Installations de désenfumage par balayage	Déclenchement manuel : activation de l'installation ainsi que des ouvertures de sortie et d'amenée d'air Champ d'action sélectif (partie du bâtiment concernée)
Installations déluge et à gaz	Déclenchement manuel ou automatique de l'installation d'extinction Champ d'action sélectif (partie du bâtiment concernée)

3 Description des fonctions / concept détaillé

3.1 Installations d'évacuation

⁷ Les installations d'évacuation doivent être mises en place et exploitées conformément au concept spécifique à l'objet.

3.2 Portes et portails coupe-feu

⁸ Si, pour des raisons liées à l'exploitation, des portes et portails mobiles destinés à bloquer l'incendie et la fumée restent ouverts, ils doivent être commandés par le dispositif. En cas d'incendie, ils se ferment automatiquement.

⁹ Conception: déclenchement automatique, rayon d'action collectif

¹⁰ Interrupteurs: aucun. Il doit être possible de les déclencher (localement) pour des raisons d'entretien.

3.3 Ascenseurs et monte-charges

¹¹ En cas d'incendie, les ascenseurs et les monte-charges se déplacent jusqu'au niveau où se trouve l'accès destiné aux pompiers et leurs portes restent ouvertes.

¹² En cas de désactivation de l'alerte incendie, ils se remettent en marche automatiquement si aucun dispositif de sécurité propre à l'appareil ne bloque sa mise en service.

¹³ Conception: déclenchement automatique, rayon d'action collectif

¹⁴ Interrupteurs: dispositif de commande sur l'appareil; en cas d'ascenseurs pour sapeurs-pompiers: tableau de commande et interphones

3.4 Installations de ventilation, clapets coupe-feu

¹⁵ En cas d'incendie, les installations de ventilation s'éteignent et les clapets coupe-feu se ferment. La fermeture des clapets coupe-feu intervient également en cas de coupure d'électricité (mode dégradé), lorsque la ventilation est éteinte, ainsi qu'en cas de détection d'un incendie local (fusible).

¹⁶ Conception: déclenchement automatique, rayon d'action collectif

¹⁷ Interrupteurs: oui, pour chaque installation de ventilation ou pour toutes en même temps; indication ad hoc; positions des interrupteurs:

Position	Description des fonctions
ÉTEINT	Les installations de ventilation s'éteignent et les clapets coupe-feu correspondants se ferment. Une réactivation n'est pas possible.
AUTO	Position standard. Le dispositif de commande désactive la ventilation.

3.5 Stores

¹⁸ En cas d'alerte incendie, les stores à lamelles (verticaux) se relèvent et les stores bannes (horizontaux) se rétractent; cela garantit une meilleure visibilité dans le bâtiment lors de l'intervention ainsi que le bon fonctionnement des ouvertures d'amenée d'air frais et des ouvrants de désenfumage.

¹⁹ Conception: déclenchement manuel ou automatique, rayon d'action collectif

²⁰ Interrupteurs: par rayon d'action; indication «Stores» ou, en cas de rayon d'action sélectif, «Stores face Sud»; positions des interrupteurs:

Position	Description des fonctions
OUVRIR	Ouverture des stores
AUTO	Position standard. Les stores sont commandés conformément au système de domotique propre au bâtiment.

3.6 Ouvrants de désenfumage dans les cages d'escalier

²¹ Au niveau supérieur d'une cage d'escaliers: ouvrants de désenfumage pouvant être commandés au moyen d'un interrupteur ou d'une poignée depuis le niveau inférieur. Des poignées se trouvant à hauteur des bras sont également autorisées.

²² Conception: déclenchement manuel ou automatique, rayon d'action collectif ou sélectif

²³ Interrupteurs: oui, pour chaque rayon d'action; indication «Évacuation de la fumée». Affichage sur l'installation: OK / déclenchement / dérangement.

3.7 Systèmes à différentiel de pression (SDP)

²⁴ Ils permettent d'évacuer la fumée des cages d'escalier de sécurité ainsi que des ascenseurs pour sapeurs-pompiers. Des ventilateurs et des ouvrants de désenfumage contrôlés doivent sécuriser les voies d'évacuation verticales et les chemins d'accès pour les pompiers. Les SDP se mettent automatiquement en marche en cas d'activation du dispositif de commande.

²⁵ Conception: déclenchement automatique et manuel, rayon d'action collectif

²⁶ Interrupteurs: oui, pour chaque SDP; indication «SDP [rayon d'action]»; positions des interrupteurs:

Position	Description des fonctions
ÉTEINT	Le SDP est désactivé (interrupteur à bascule).
AUTO	Position standard. Le dispositif de commande déclenche le SDP.
ALLUMÉ	Le SDP est activé.

3.8 Installations mécaniques d'extraction de fumée et de chaleur (IMEFC)

²⁷ Les IMEFC permettent d'éliminer la fumée et la chaleur afin que les voies d'évacuation restent utilisables plus longtemps et pour prévenir des dommages causés par la fumée. Elles facilitent l'intervention des secours. Elles se composent d'un système de régulation de l'amenée et de la sortie d'air soutenu par des ventilateurs fixes.

²⁸ Conception: déclenchement manuel ou automatique, rayon d'action sélectif

²⁹ Interrupteurs: oui, pour chaque IMEFC; indication «IMEFC Parking 1^{er} sous-sol»; positions des interrupteurs:

Position	Description des fonctions
ALLUMÉ	L'IMEFC s'allume. Les ouvertures d'amenée et de sortie d'air sont activées, de même que le

	ventilateur.
ÉTEINT	L'IMEFC s'éteint. Les ouvertures d'amenée et de sortie d'air se ferment et le ventilateur est désactivé.

3.9 Désenfumage avec ventilateurs des sapeurs-pompiers (DVSP)

³⁰ Les systèmes DVSP se composent d'ouvrants de désenfumage et d'ouvertures d'amenée d'air frais qui, grâce à des ventilateurs spécifiques, produisent suffisamment de pression pour que les compartiments coupe-feu concernés ainsi que les voies d'évacuation et de sauvetage restent plus longtemps exempts de fumée.

³¹ Conception: déclenchement manuel, rayon d'action sélectif

³² Interrupteurs: oui, pour chaque SDP; indication «INEFC Esc. 1» ou «DVSP Esc. 1»; positions des interrupteurs:

Position	Description des fonctions
OUVERT	L'ouverture de sortie d'air est activée.
FERMÉ	L'ouverture de sortie d'air est fermée.

3.10 Installations de désenfumage par balayage (DDB)

³³ Elles servent à chasser la fumée se trouvant dans les cages d'escalier et les sous-sols. L'amenée d'air s'effectue généralement au rez-de-chaussée, avec l'aide de ventilateurs spécifiques. Au dernier sous-sol, un câble aérien distinct conduit l'air vicié vers l'extérieur.

³⁴ En fonction de la conception de l'installation, on peut commander l'ouverture du conduit de sortie d'air, la fermeture d'une porte coupe-feu mobile dans la cage d'escalier reliant le rez-de-chaussée à l'étage, ou encore l'activation de ventilateurs intégrés.

³⁵ Conception: déclenchement manuel, rayon d'action sélectif

³⁶ Interrupteurs: oui, pour chaque DDB; indication «DDB Esc. 1»; positions des interrupteurs:

Position	Description des fonctions
ALLUMÉ	L'installation de désenfumage par balayage s'allume. Les ouvertures d'amenée et de sortie d'air sont activées, la porte de la cage d'escalier se ferme, le ventilateur s'allume.
ÉTEINT	L'installation de désenfumage par balayage s'éteint. Les ouvertures d'amenée et de sortie d'air se ferment et le ventilateur est désactivé.

Remarque: *description de la mise en œuvre prévue. Indiquer éventuellement s'il y a un interrupteur DDB uniquement sur la centrale de l'installation domotique, uniquement au RDC ou aux deux endroits.*

3.11 Installations déluge et à gaz

³⁷ Conception: déclenchement manuel ou automatique, rayon d'action sélectif

³⁸ Interrupteurs: oui, pour chaque rayon d'action; indication «Installation d'extinction». L'état doit être affiché: «Installation déluge active» ou «Installation à gaz active».



4 Informations sur le document

Le présent document décrit la stratégie de protection adoptée par Swisscom (Suisse) SA et définit la façon dont les dispositifs de commande en cas d'incendie de Swisscom doivent en principe être conçus.

4.1 «Version 1.0»

Doc ID	SECDOC-20
Titre	Concept dispositifs de commande en cas d'incendie
Classification	C2 General
Scope of application	Swisscom SA
Issue date	01.11.2023
Status	released
Document subject	Instruction de sécurité
Related LLV	LLV-SYS-002 / LLV-SYS-023